

APPROBATION DES ENSEMBLES DIDACTIQUES ET DES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE



MISE EN CONTEXTE

FONCTION:

- Établir la liste des manuels scolaires ou des catégories de matériel didactique utilisés pour l'enseignement des programmes d'études.

◇ Source: *Loi sur l'instruction publique* (article 462)

CALENDRIER/RÉCURRENCE:

- En continu, annuellement.
- Volume accru lors de l'établissement d'un nouveau programme d'études ou de modifications à des programmes d'études.

INTERVENANT:

- Comité-conseil sur l'évaluation des ressources didactiques (CCERD):
 - ◇ **13 membres bénévoles**, dont un président et une personne représentant les éditeurs de livres, nommés par le **ministre** ●;
 - ◇ Mode de nomination: candidats proposés par des organisations du réseau;
 - ◇ Recommandations au **ministre** ● d'approuver ou non le matériel didactique.

IMPACTS BUDGÉTAIRES:

- Sommes prévues au Plan québécois des infrastructures selon les règles budgétaires pour les investissements, sous-mesure 18012 — Allocation pour le MAO selon le nombre d'élèves (acquisition de matériel didactique).

PROCESSUS

